Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260518-2026_064-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 18 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **27/05/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2026.
L'an 2026, le 18 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/05/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. ROLLAND Thierry, M. PERROCHEAU Jean-Christian (conseillers délégués) ; M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme LE DEUN Solen, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. Philippe BARDEL, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GUIHARD Lydie à Mme COTTO Rozenn, M. HARDÉ Vincent à Mme BAREL Aude, Mme JAMES Anaïs à Mme DANDO Géraldine, M. LE VAILLANT Erwan à Mme GOGUET Pascale

Secrétaire de séance : M. GRASBON Frédéric

DÉLIBÉRATION 2026 -064 — Constitution d'un groupe de travail pour la mise en place de la future médiathèque augmentée

Rapporteur : M. Arnaud GUINARD, Maire et Mme Géraldine DANDO, Conseillère municipale déléguée à la Culture

Les ordres de service prescrivant le démarrage des travaux de construction de la médiathèque augmentée ont été donné à effet du 7 avril dernier. Ces travaux devraient concrètement commencer début juin, c'est-à-dire une fois terminée la période de préparation prévue dans les marchés. Ils seront exécutés en deux phases : la première, qui sera achevée vers la fin de l'année 2027, consistera en la construction d'un bâtiment neuf en extension de l'actuel bâtiment de l'Encrier, tandis que la seconde, qui sera réalisée dans la continuité, soit normalement dans le courant du 1er semestre 2028, comprendra la rénovation de ce dernier. À la fin de l'année 2027, le bâtiment de l'Encrier devra donc être totalement vidé et son contenu -notamment des collections de la bibliothèque qui s'y trouve actuellement- transféré dans l'extension aménagée.
Outre le suivi de l'opération de construction et l'organisation du déménagement, tel qu'indiqué ci-dessus, d'autres chantiers seront à mener dans les prochains mois pour permettre l'ouverture au public du nouvel équipement -pour partie dès fin 2027/début 2028- dans des conditions fonctionnelles satisfaisantes : penser et mettre en œuvre l'aménagement intérieur du futur équipement (mobilier, collections, signalétique...), satisfaire à l'obligation du « 1% artistique » qu'impose cet investissement, équiper l'auditorium en matériel scénique, acquérir les outils informatiques indispensables pour le bon fonctionnement de l'équipement et la gestion des fonds documentaires, etc...

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260518-2026_064-DE

Il apparaît aujourd'hui, compte tenu notamment de la transversalité des enjeux, qu'aucune des commissions permanentes constituées par le Conseil municipal lors de sa séance du 30 mars dernier n'est parfaitement appropriée pour suivre cet important dossier pour la commune.
C'est pourquoi, il est proposé la constitution d'un groupe de travail spécifique à ce sujet, en mode volontairement réduit pour lui permettre d'être efficace . Celui-ci pourrait être co-présidé par M. le Maire et Mme Géraldine DANDO, conseillère municipale déléguée à la culture, et formé de 6 conseillers municipaux (5 de la majorité municipale et un de la minorité), auxquels s'adjoindront les agents concernés par le projet (DGS et les responsables des pôles Culture et Patrimoine). Ce groupe de travail pourra bien entendu être ponctuellement élargi à d'autres conseillers ou agents municipaux, voire même à des personnalités qualifiées extérieures, selon l'ordre du jour de ses réunions.

Le Conseil municipal est invité à bien vouloir accepter la constitution de ce groupe de travail, puis à désigner ses membres élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Accepte la constitution du groupe de travail proposé pour la mise en place de la future médiathèque augmentée.
- **Désigne** pour en faire partie, et outre M. le Maire et Mme Géraldine DANDO et les représentants des services concernés, les conseillers municipaux suivants : M. Hervé CHILOU, Mme Solenn LE DEUN, M. Thierry ROLLAND, Mme Aude BAREL, M. Philippe BARDEL.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD